



22e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Mardi 15 novembre 2022 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la 13^e séance du Conseil général du 16 décembre 2021.
2. Assermentation des nouveaux conseillers généraux suppléants.
3. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 510'000.- TTC pour le remplacement de la pelouse synthétique du terrain de football du collège de la Charrière (DJESSS).
4. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 1'130'000.- TTC pour l'assainissement de l'enveloppe du Collège de la Promenade et l'installation d'une centrale photovoltaïque en toiture, rue du manège 9 (DUBREC).
5. Interpellation du groupe des Vert-e-s: Train touristique de La Chaux-de-Fonds, déposée le 25 octobre 2022.
6. Motion interpartis: Fonds communal pour l'aide à l'installation de panneaux solaires dans la zone UNESCO, déposée le 25 octobre 2022.

L'amendement du groupe des Vert'libéraux, déposé lors de la séance du 25 octobre 2022, sera traité sous ce point

*Cédric Haldimann
président du Conseil général*

Interpellation du groupe des Vert-e-s: Train touristique de La Chaux-de-Fonds.

Nous souhaitons savoir si le Conseil communal va intervenir au sujet du remplacement de la locomotive du train touristique de la Ville, qui est en fonction depuis 2009 (Prat Train- France). Les touristes véhiculé-e-s sont au nombre de 1084 en 2019, 1656 en 2020 et 1227 en 2021.

Cette locomotive est pourvue d'un moteur diesel norme antipollution Euro 6 (obligatoire depuis 2015, NOx 80 g/km, particules 4,5mg/km, CO2 500 g/km). Les chauffeurs demandent aux touristes de ne pas prendre place dans le premier wagon en raison des gaz d'échappement. Rappelons que la norme Euro 7, plus drastique en termes d'antipollution, sera introduite en 2025.

Dans le contexte actuel de prise de conscience de réchauffement climatique généralisé (et de toutes les mesures, si petites soient-elles, à mettre en œuvre), et de la pollution engendrée par ce véhicule (qui reste une activité malgré tout non essentielle), il paraît justifié de ne pas s'appuyer sur l'amortissement théorique de 20 ans et ainsi de ne pas attendre le renouvellement en 2029.

Quand on évoque la perspective de capitale culturelle 2025, il semble que la question du remplacement de la locomotive par un modèle électrique, non polluant, et dont la recharge de la batterie se fait aussi à la descente, soit pertinente et même urgente, d'autant que les motifs liés à la pollution et à l'inconfort des touristes sont bien réels.

Le train de 2009 a coûté 350'000.- CHF. Une locomotive électrique, selon Prat train en France, serait d'env. 250'000.- euros (tarif valable en octobre 2022).

Nous souhaitons donc savoir, dans la mesure où les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, ont participé au financement de ce train touristique en 2009, avec BCN et Viteos, si elles vont déposer une requête de remplacement de cette locomotive auprès de Tourisme neuchâtelois ?

Pour le groupe des Vert.e.s : Jean-Jacques Tritten, Laure Todeschnini Lalive et Christian Piguet.

Motion interpartis : Fonds communal pour l'aide à l'installation de panneaux solaires dans la zone UNESCO

Contrairement à ce que certains croient et répètent, il est parfaitement possible d'installer des panneaux photovoltaïques dans la zone UNESCO. Néanmoins, il faut satisfaire à certaines contraintes architecturales et cela entraîne un certain surcoût pour une pose de qualité.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil Communal d'étudier la création d'un Fonds Communal destiné à prendre en compte une partie de ce surcoût lors de l'installation de panneaux solaires, y compris en façade et sous forme de tuiles solaires, dans la zone UNESCO.

Il faudrait également que l'ensemble des directives relatives à l'installation de ces panneaux soient publiées, par exemple sur le site de la Ville et qu'il soit possible de calculer l'aide financière qui pourrait être accordée par ce Fonds.

Cosignataires :

Pour le groupe PS : Pierre-Alain Borel,

Pour le groupe des Vert-e-s : Christian Piguet

Amendement à la motion interpartis pour un Fonds communal pour l'aide à l'installation de panneaux solaires dans la zone UNESCO

1. "C'est pourquoi nous demandons au Conseil Communal d'étudier la création d'un Fonds Communal destiné à prendre en compte une partie de ce surcoût lors de l'installation de panneaux solaires, y compris en façade et sous forme de tuiles solaires, ~~dans la zone UNESCO~~ ".

Nous proposons que l'application de ce fonds communal soit étendue à l'ensemble des zones soumises à la directive solaire de la ville de La Chaux-de-Fonds, c'est-à-dire:

"Le périmètre UNESCO et/ou à l'intérieur d'un périmètre ISOS assorti d'un objectif de sauvegarde "A" et/ou sur les immeubles recensés comme remarquables (note 0 à 3) au Plan de site (RACN) ou en note 4 reconnues dignes de protection, sises en zone agricoles et entrant dans le champ d'application des articles 24d, alinéa 2, LAT et 39, alinéa 2, OAT."

2. "Il faudrait également que l'ensemble des directives relatives à l'installation de ces panneaux ~~soient publiées, par exemple sur le site de la Ville~~ et qu'il soit possible de calculer l'aide financière qui pourrait être accordée par ce Fonds."

Les directives solaires sont déjà disponibles sur le site de la ville, sous la rubrique: Permis de construire – Panneaux solaires.

3. Ce fonds communal ne doit pas entrainer la création de nouvelles règles contraignantes sur le plan de l'insertion et de l'intégration architecturale, comme par exemple l'obligation de poser des panneaux de couleur terre cuite pour bénéficier de l'aide financière de ce fonds.

Pour le groupe des Vert'libéraux : Aliénor Zaffalon